



Mouvement 2019, beaucoup de changements !!!

Je suis nommé(e) à titre définitif.
Rien ne change ou presque pour moi.

Je me connecte sur Iprof
Onglet SIAM

Je saisis jusqu'à **40 vœux précis ou géographiques** :

- Des postes précis sur une école
- Des vœux géographiques
- Les postes de titulaire de secteur

Je valide ma sélection
et
je remplis ma fiche de contrôle
sur e-mouvement40.

Je vérifie l'accusé de réception de l'administration (barème, vœux)
et
je signale les éventuelles erreurs.

Je n'oublie pas d'en faire une copie au SNUipp-FSU des Landes
pour qu'il puisse faire son travail de vérification.

Résultats le 14 juin 2019

Je dois participer obligatoirement au mouvement.
(Titre provisoire, MCS, PES, entrants, ...)

Je me connecte sur Iprof
Onglet SIAM

Je choisis au moins

un MUG

Direction 8-9 classes
Direction 2-7 classes
Enseignants
ASH
Remplaçant

et

**une Zone
Infra-départementale**

Zone Tyrosse
Zone Dax
Zone Hagetmau
Zone Mont de Marsan
Zone Mimizan

Je saisis jusqu'à **39 autres vœux en tout** :

- Des postes précis sur une école
- Des vœux géographiques ou de circonscription
- Les postes de titulaire de secteur

J'obtiens un vœu
(précis ou large).

**Je suis nommé(e) à
titre définitif.**

Je n'obtiens pas de poste.
Je passe à l'étape suivante et **je serai
nommé(e) à titre provisoire.**
Je ne choisis donc plus rien.

Le logiciel choisit pour moi un poste en suivant l'ordre
des MUG et des Zones donné plus haut.
On ne tient plus du tout compte de mes vœux.
Donc pour chaque MUG, il passe l'ensemble des zones.

Pour chaque MUG, il passe l'ensemble des zones jusqu'à obtenir une affectation.

DIR 8-9 Tyrosse >> DIR 8-9 Dax >> DIR 8-9 Hagetmau >> DIR 8-9 MDM >> DIR 8-9 Mimizan >> DIR 2-7 Tyrosse >> DIR 2-7 Dax >> >> REM Mimizan